

et d'organisation si toutes les motions d'ajournement faites chaque semaine étaient acceptées.

Le député de Prince-Albert a dit que l'annonce faite par le ministre à l'appel des motions aura des conséquences sérieuses. D'autre part, certains députés, et particulièrement le député de Bow-River, ont signalé que le sujet de l'annonce faite par le ministre a déjà fait l'objet d'une discussion. A mon avis, cela met en doute l'urgence du débat d'aujourd'hui.

Après avoir examiné la motion présentée à la présidence par le chef de l'opposition, il me semble qu'elle contient un point qui devrait être tranché par la présidence: convient-il que le ministre fasse sa déclaration à l'appel des motions en ce moment? A mon avis, il s'agit là d'une question pertinente et c'est évidemment une affaire d'opinion. Essentiellement, il s'agit d'une motion de censure contre le ministre. Comme le savent les députés, d'après le Règlement ce genre de motion ne peut être présentée que sous la forme d'une motion de fond.

Les députés n'ont pas tous réagi avec enthousiasme quand j'ai d'abord dit que l'occasion se présentera bientôt de discuter de ce sujet.

• (12.10 p.m.)

Je crains, toutefois, d'avoir à le répéter et à signaler le commentaire n° 100, paragraphe 3, de la quatrième édition du *Beauchesne*, qui affirme qu'une motion de ce genre ne doit être autorisée que lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt. Il m'est très difficile de dire quand nous pourrions le faire—lundi, ou mardi peut-être, ou encore plus tard. Il m'est difficile de porter un jugement. Par ailleurs, la déclaration semble impliquer—c'est ainsi que je l'interprète—que nous aurons bientôt l'occasion de prendre une décision sur la question soulevée dans la motion du chef de l'opposition. Quant à la deuxième partie concernant l'opportunité d'une déclaration du ministre à l'appel des motions, en ce moment, je dois décider qu'il s'agit essentiellement d'une motion de défiance qui ne peut être présentée que dans les formes par une motion de fond.

LES FINANCES

LE DÉTAIL DES MESURES FISCALES PROJETÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au [M. l'Orateur.]

ministre par suite des rapports qui commencent déjà à nous parvenir quant aux graves répercussions qu'aura, sur les marchés financiers du Canada, la déclaration qu'il vient de faire et la façon dont il l'a faite. Afin de minimiser ces conséquences, le ministre ferait-il connaître à la Chambre et au pays les détails des mesures fiscales projetées et quand elles seront appliquées, de même que le détail du programme d'économie du gouvernement dont il a parlé?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'en discuterai avec mes collègues, et j'espère aussi que nous pourrions discuter avec les leaders des autres partis à la Chambre du moment opportun où je pourrais faire ma déclaration sur les changements fiscaux et de la façon dont je devrais la faire. Je pourrais peut-être la faire sous forme d'un autre message budgétaire, ou peut-être sous une autre forme, étant donné que nous sommes maintenant en comité des voies et moyens. C'est tout ce que j'avais à l'esprit en disant que cela pourrait faire l'objet de consultations.

Nous présenterons nos propositions comme s'il s'agissait d'un autre budget, c'est-à-dire que nous exposerons la nature du changement et la position financière générale du gouvernement. Vu les questions qui avaient été soulevées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, j'ai cru qu'il serait souhaitable d'annoncer maintenant que nous présenterons des mesures fiscales supplémentaires, ce que j'ai fait, et aussi d'exposer très clairement nos objectifs en général, soit la limitation de nos dépenses et la limitation de nos emprunts, afin que les marchés financiers et le pays tout entier les comprennent. Il importe d'expliquer cela à la Chambre avant que j'aie des entretiens avec les provinces. Il est absolument essentiel en l'occurrence que le gouvernement fasse preuve d'un grand esprit d'initiative. (*Applaudissements et exclamations*)

Les vis-à-vis ont insisté auprès du gouvernement pour qu'il fasse preuve d'initiative. Quand nous le faisons, on nous accuse... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés viendront que j'ai fait preuve d'une certaine indulgence tant à l'égard du député qui a posé la question qu'à l'endroit du ministre qui y a répondu, en raison de l'importance de cette question et du fait que, de mon propre chef, j'ai refusé la motion.